

Centre Régional de la Propriété Forestière OCCITANIE

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES 2 0 MARS 2019 Préfecture des Hautes-Pyrénées Place Charles de Gaulle CS 61350 ARRIVEE 65013 TARBES Cedex 9

A l'attention du pôle "Environnement et Procédures Publiques"

Auzeville-Tolosane, le 14 mars 2019

N/Réf: 159/LA63/P/ER/EM

Objet : Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles de la commune d'Ayzac-Ost

Dossier suivi par Mme JULIAN Armelle

Madame,

Vous avez sollicité l'avis du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie concernant :

le « Plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune d'Ayzac-Ost ».

En réponse à cette consultation, nous vous informons ne pas avoir de remarque particulière concernant le PPR en question.

En effet, le règlement prend bien en compte la gestion et l'exploitation forestière pour chacune des zones établies ne compromettant pas le bon développement et l'entretien des milieux forestiers.

Nous formulons donc un avis favorable à cette version des règlements du PPR.

Nous profitons de cette occasion pour vous rappeler le rôle du CRPF, organisme public chargé de développer, d'orienter et d'améliorer la gestion durable de la forêt privée. Vous trouverez plus de renseignements concernant nos missions et nos actions sur notre site internet : https://occitanie.cnpf.fr/

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur du CRPF

Pascal LEGRAND

Copie: Antenne CRPF 65 – M. HAREL

Siège

Maison de la Forêt - 7 chemin de la Lacade 31320 AUZEVILLE-TOLOSANE

Tél: +33 (0)5 61 75 42 00

Site de Montpellier 378 rue de la Galéra 34090 MONTPELLIER

Tél: +33 (0)4 67 41 68 10

e-mail: occitanie@cnpf.fr -Site internet: http://www.cnpf.fr/

DELEGATION REGIONALE DU CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE

